

928^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le jeudi 16 décembre 2021 à 19 h dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers	Réal Dubé Martin Filion Catherine Blouin Amélie Sauvé Pierluc Brousseau
---	---

Sous la présidence de monsieur le maire	René Dubé
--	-----------

Absence	Sonia Leblanc
---------	---------------

Sont également présents à cette séance messieurs Daniel Cliche, directeur général, et Pierre Deslauriers, trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2021-12-16-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-12-16-02 RÈGLEMENT NUMÉRO 378-2021 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'il y a lieu, après étude des prévisions budgétaires 2022 par le conseil, d'y imposer les taxes nécessaires, conformément à l'article 485 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c C-19);

ATTENDU QU'un avis de motion pour l'adoption du présent règlement a été donné par le conseiller Réal Dubé à la séance ordinaire du conseil le 14 décembre 2021 (résolution numéro 2021-12-14-06);

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 14 décembre 2021 (résolution numéro 2021-12-14-07);

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public par une publication sur le site Internet de la Ville;

ATTENDU la mention faite par le greffier avant l'adoption du règlement, à savoir l'ensemble des changements apportés entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, en respect des dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), soit l'ajout des articles 4.4.1, 5.3.1 et 7.5.1 relatifs à l'occupation multiple dans un même local.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- ET QUE le Règlement numéro 378-2021 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2022 soit adopté à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-12-16-03
PÉRIODE DE QUESTIONS

Une (1) personne est présente et une période de questions est tenue à son intention.

De plus, en raison de la pandémie de COVID-19, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour cette séance extraordinaire, aucune question n'a été reçue par courriel.

2021-12-16-04
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- DE LEVER la séance à 19 h 05.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS
GREFFIER